

Le projet du pylône d'antennes relais à Lions-sur-mer : Nouvelles

Bonjour à tous,

Emeline et Julien, nous sommes des habitants de Lion sur mer (14), où un pylône d'antennes relais va être installé d'ici 3 semaines dans notre commune, sans qu'il y ait eu d'information préalable.

C'est nous riverains qui avons informé la Mairie du début des travaux.

Un permis de construire aurait été attribué il y a 3 ans, 14 mars 2013 (changement de municipalité entre-temps). Le panneau d'affichage a été posé 3 ans après jour pour jour.

A priori, c'est la DDTM / service de l'Etat dépendant du Préfet qui aurait programmé l'installation de 3 antennes à Lion sur mer et dans les communes alentours (programme d'intérêt général).

La loi du 9 février 2015 relative à transparence, l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes EM, a récemment modifié le code des postes et des communications.

Elle impose **des règles précises** en matière de transparence, l'information et la concertation.

Ces dispositions sur le dossier de concertation et l'instance départementale de médiation du Préfet sont applicables indépendamment des procédures d'urbanisme, **elles sont applicables dès aujourd'hui (6 mois après la promulgation de la loi du 9 février 2015, donc depuis le 9 aout 2015)**,

Vous trouverez en PJ le **reportage France Bleu Normandie de ce jour, 20 mars 2016, au sujet du rassemblement de riverains organisé à notre initiative hier, et qui a suscité une mobilisation importante pour un village de 2400 habitants.**

Vous pourrez également visualiser ce reportage sous forme de **vidéo sur notre page Facebook EMOV**, en cliquant sur le lien suivant

: <https://www.facebook.com/mouvement.emov/videos/233320720353583>